



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2022

| | |
|-----------------|--|
| Présents : | M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Laura WEISS, Adjointe M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Stéphanie BRUN-BATTIAZ, Malika FABJAN, Dany PETRIS MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Martin STAUB, Lionel THEVENOZ |
| Excusé-e-s | Marie-Agnès DOUGOUD, Raphaël DUNAND, Céline FONTAINE |
| Procès-verbal : | Mme Janine BELAHBIB-DEGEN |

Le Président Nicolas Hafner souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022**
2. **Demande de naturalisation (huis-clos)**
3. **Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 150'000.- destiné à la réhabilitation des chambres 97 EU-EP et 164 EU-EP**
4. **Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 24'660.- destiné à la rénovation de la Mairie**
5. **Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 15'000.- destiné au projet de modération du village**
6. **Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 20'000.- destiné à la remise en conformité des abris PC**
7. **Modifications des commissions du CM de Soral**
8. **Communications de l'exécutif**
9. **Propositions et questions individuelles**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022

P. Claret, p.3, point 6, 2^e§ : « S. Battiaz avec 2 tt ».

Avec cette correction, le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Demande de naturalisation (huis-clos)

Le Président présente le dossier N° 2022.1036.

Le CM approuve le dossier à l'unanimité.

3. Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 150'000.- destiné à la réhabilitation des chambres 97 EU-EP et 164 EU-EP

P. Revillet résume succinctement les travaux effectués sur le réseau d'assainissement des eaux, indique avoir envoyés les factures au SIA pour remboursements.

Le Président lit le DECIDE et passe au vote.

La délibération No 16 /2022 est approuvée à l'unanimité.

4. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 24'660.- destiné à la rénovation de la Mairie

R. Florez précise que le dépassement concerne l'amélioration du niveau phonique, une fois les travaux effectués. Aujourd'hui la situation est redevenue normale et fonctionnelle. D'autre part, le mobilier a été changé.

P. Revillet précise que l'installation du plafond phonique a couté environ 11'000,- et le mobilier 25'000,-

Le Président lit la délibération et passe au vote.

La délibération No 17 / 2022 est acceptée par 8 oui et 2 abstentions.

5. Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 15'000.- destiné au projet de modération du village

P. Revillet précise qu'une offre du Bureau BCPH a été acceptée et qu'il était prévu de payer le prestataire en deux ans et que simplement nous le payerons simplement un peu plus en 2022 et moins en 2023 en précisant qu'un travail initialement pas prévu a été facturé pour une étude de parking sous-terrain.

J.-M. Dunand demande pour quelle raison le dépassement à voter ne fait pas partie de la suite du crédit d'investissement voté à l'époque pour le travail effectué par le bureau Malnati. **P. Revillet** répond qu'il a effectivement comptabilisé les factures sur le compte

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2022

de fonctionnement et non dans les investissements. Il précise que les deux façons auraient été possible mais qu'il n'a pas voulu ouvrir un crédit d'engagement complémentaire pour somme inférieure à 100'000,- en ne sachant pas encore si le travail de BCPH déboucherait sur une action concrète en terme de travaux et que quand effectivement nous en serons là un crédit d'engagement complémentaires sera voté. Il précise que l'avantage d'avoir comptabilisé cette somme au budget est qu'elle ne devra pas être amortie. Il n'a toutefois pas le détail des factures en tête concernant la rubrique mais qu'entre autre une facture d'environ 4'500,- a été réglée pour un argumentaire concernant le projet de parking sous-terrain vers l'école et il se propose d'aller chercher le détail du compte si le CM le désire. **P. Revillet** précise que la commune a donné qu'un seul mandat à BCPH pour un montant d'environ 42'000,- pour lequel deux factures ont été payées respectivement de 16'000,- et 13'000,- cette année et le solde sera versé en 2023 à la fin du mandat.

J.M. Dunand estime malgré tout que selon lui il aurait été plus logique de comptabiliser cette somme en tant qu'investissement.

Le Président lit la délibération et passe au vote.

La délibération No 18 /2022 est approuvée par 7 oui et 3 abstentions.

6. Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 20'000.- destiné à la remise en conformité des abris PC

P. Revillet explique que suite à l'inspection des locaux faite par la PC, quelques interventions ont été jugées nécessaires à mener. Le remboursement sera demandé au département pour la rénovation des abris.

Le Président lit le DECIDE et propose de passer au vote.

La délibération No 19 / 2022 est acceptée à l'unanimité.

7. Modifications des commissions du CM de Soral

Le Président informe que **R. Dunand** souhaite rejoindre la commission des finances. D'autre part, **J.-M. Dunand** souhaite rejoindre la commission mobilité. Enfin, il est rappelé que **M.-A. Dougoud** a signifié vouloir quitter la présidence de la commission Petite Enfance, tout en restant membre de celle-ci. **S. Brun-Battiaz** en assurera la présidence.

Le Maire pose la question de la présence des frères Dunand dans la commission finances ? Est-ce judicieux ? En l'absence de **R. Dunand**, la question reste ouverte.

Le Président propose de voter globalement l'acceptation de ces changements.

Le CM accepte ces changements à l'unanimité.

8. Communications de l'exécutif

L. Weiss informe que les SIG entrent en matière pour une prise en charge des forages pour la pompe à chaleur eau-eau. **B. Fontaine** ajoute qu'il a un rdv avec eux le 16.12.22 au sujet de ces sondages. **R. Florez** ajoute qu'une prise en charge n'est possible qu'à la condition que l'on n'ait rien entrepris.

Et **L. Weiss** ajoute que l'OFEN a répondu négativement.

B. Fontaine explique vouloir aussi faire intervenir un sourcier, M. Loïc Pilet, qui s'est mis à disposition pour tester le sous-sol (à bien plaisir). Ceci permettrait de faire un comparatif utile pour détecter le meilleur endroit.

L. Weiss poursuit avec la commission de la Petite enfance qui a longuement discuté du Noël des enfants et de la collation offerte par la commune de Soral aux parents. Décision a été prise de proposer des sandwiches au jambon, car le budget de notre fournisseur habituel a doublé. Avec ces sandwiches, une économie d'~4000.- est possible.

Puis, à la demande des maîtresses, le Père Noël se rendra dans les classes et au jardin d'enfants, le 23 décembre.

Sortie de ski : Laconnex n'a plus beaucoup d'engouement pour celle-ci, mais décision du maintien est prise avec une mutualisation des frais et ouverture aux habitants des 2 communes. La commission en discutera et fera une proposition.

R. Florez communique les dates suivantes :

-Repas des aînés : le 18 décembre, avec participation des conjoints des c.m.

-Repas de fin d'année du Conseil des employés : le vendredi **20 janvier 2023**, endroit prévu « Chez Maman »

Information transmise par **C. Fontaine** :

- Vendredi prochain : l'Escalade
- 14 décembre : Noël de l'EMS
- 18 décembre : Noël des aînés

Puis, elle informe que le problème lié à l'éclairage est en passe d'être résolu.

9. Propositions et questions individuelles

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2022

D. Pétris tient à remercier la commission routes, mobilité et transports pour les 2 séances publiques organisées. Puis, concernant le Noël des aînés, elle annonce qu'en collaboration avec le BUPP, 5 jeunes vont aider au service. Pour le repas des aînés, elle explique qu'un magicien et un musicien seront présents.

Collecte Ukraine : se poursuit jusqu'au 8 décembre.

Burkina : collecte de lunettes de vue à la Mairie pour l'école au Burkina, jusqu'au 5 janvier

Eclairage : panne à la Mairie et pas d'accès au panneau électrique. Demande de régler ce problème d'accès pour le futur. Après une large discussion, il apparaît qu'un sous-tableau à installer ailleurs semble la solution la plus adéquate, mais il faudra étudier des solutions à proposer et demander un devis pour un sous-tableau. Puis, reste à régler la gestion des clés pour les salles en haut.

Noël des enfants : la recette de la buvette sera versée à l'association « Femmes à bord » (F.A.B)

Restaurateurs-fermeture parking Batardon : elle informe avoir été prise à partie par un restaurateur qui lui a dit que dans cette éventualité, il devrait « mettre la clé sous le paillason » Elle lui a conseillé de prendre contact avec l'exécutif pour qu'il expose sa situation

J.-M. Dunand souhaite faire un point sur l'EMS : une séance avec les représentants de l'EMS a eu lieu le 20 octobre afin de passer en revue le projet de convention. Etaient présents le Maire, L. Weiss, lui-même, ainsi que Me Andreas Fabjan mandaté par la commune. La convention mise à jour leur a été transmise et un retour a été fait le 30 novembre. L'objectif serait de la présenter au CM à la 1^{ère} séance de février, étant donné que l'EMS prévoit de la signer le 13 décembre.

M. Fabjan félicite **S. Brun-Battiaz** pour l'organisation du marché de Noël qui a été une réussite. Puis, elle indique que la soirée de gala de l'Association du Burkina s'est bien passée et P. Laedermann se rendra là-bas le 6 janvier.

Enfin, le principe d'un « hérisson » a été accepté lors du dernier conseil, il faut maintenant choisir un emplacement. La proposition est de le mettre à la place de jeux derrière l'école, à la gauche de la barrière. **Le principe de cet emplacement est accepté à la majorité.**

S. Battiaz revient sur une possible acquisition de la maison voisine de la Mairie pour dire que depuis le préavis négatif donné par deux commissions, le prix aurait sensiblement baissé.

B. Fontaine pense que la commune pourrait éventuellement reconsidérer l'intérêt à acquérir cette maison, patrimoine intéressant directement connecté à la Mairie. Il serait possible dans un futur à définir d'en faire quelque chose d'utile pour la commune.

Le Président rappelle avoir proposé cette idée ce printemps, mais à part le prix très élevé, il avait été relevé l'état vétuste de celle-ci. Pour **S. Battiaz** c'est avant tout une opportunité, la commune ne disposant d'aucun terrain pour des infrastructures.

J-M. Dunand rappelle que 2 commissions avaient identifié l'opportunité pour la commune d'avoir un terrain adjacent à La Mairie. Mais avec les investissements à venir, la question de la possibilité d'assumer un investissement supplémentaire s'était posée. De plus, l'opportunité de s'agrandir autour de la Mairie était aussi offerte avec Batardon. La commission ayant jugé plus intéressant de s'étendre vers l'arrière afin de maintenir cette zone pour une possible extension de la Mairie à plus ou moins long terme. Ces 2 éléments expliquent le renoncement à aller de l'avant.

Maintenant, suite aux présentations et aux remarques des restaurateurs, la question revient d'actualité. Mais quel est le fait nouveau ?

S. Battiaz souligne qu'un achat de terrain est aussi une manière de stocker du capital, sans véritable risque de perte de valeur. Il considère qu'il serait dommage de laisser passer cette opportunité, maintenant que le prix a baissé.

W. Ruckstuhl est d'avis que la commune pourrait prendre contact avec les vendeurs potentiels pour leur transmettre notre intérêt.

Le Président propose alors de rouvrir ce dossier à la commission des bâtiments sur la base du nouvel élément que constitue le prix et de voir avec la commission des finances quelle serait la faisabilité pour la commune.

P. Revillet estime que la commune a aujourd'hui la capacité d'acheter ce terrain, mais sans démolition-reconstruction du bâtiment. Mettre 2,5mio par ex. pour l'acquisition devrait être en sachant qu'il s'agirait du Patrimoine financier qui ne s'amortit pas, mais qui pourrait générer des loyers.

J-M. Dunand propose que la commission des finances examine si la commune pourrait assumer cette charge supplémentaire et avant toute décision, il sera nécessaire de réaliser un plan financier afin d'évaluer l'impact des importants projets à venir avant d'envisager l'acquisition d'un terrain à 2.5 F millions. **P. Revillet** précise qu'un l'établissement d'un plan financier est prévu début janvier et qu'il va se renseigner auprès de l'ACG afin de connaître les possibilités de financement lié au projet du « Cœur du Village ».

S. Battiaz revient sur les 2 séances publiques qui ont eu une belle participation. En revanche, la représentativité n'était pas forcément assurée pour les âges et les zones géographiques. Différentes problématiques ont été remontées comme les places de

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2022

parking, les réticences relatives aux schémas de circulation, mais a aussi été l'occasion de se rendre compte que la situation actuelle était aussi « confortable » pour beaucoup. En conséquence, ces retours sur le problème des parkings, de l'unidirectionnel favorisant le trafic transfrontalier notamment, ont conduit la commission à se réunir pour voir comment réorienter le travail avec M. Burri, notamment avec des aménagements forts au sein du village, voire une zone 20km/h.

R. Florez souligne que la représentativité n'a pas été suffisante pour tirer des conclusions valables sur les retours faits, principalement axés sur les parkings et l'unidirectionnel. Pour sa part, il a entendu que faire des essais serait judicieux, même si cela a un coût, plutôt que partir dans un plan globalisé de la commune.

Il informe aussi que, concernant les parkings et les restaurateurs, l'exécutif a étudié quelques pistes, par ex. de leur réserver les places en dehors du village, après le parking Batardon, mais il nous a été signifié que nous n'avions pas le droit de le faire sur domaine public.

Nous allons demander de rajouter des places devant le parking Batardon, qui pourraient le cas échéant être réservées aux clients des restaurateurs. L'exécutif cherche des solutions, mais sans terrain, c'est assez difficile.

J-M. Dunand demande quelle suite est donnée à ces deux séances ? Réponse de **S. Battiaz**, travailler sur la zone 20km/h à l'échelle du village, mettre des seuils, etc... La commission va y travailler.

S. Brun-Battiaz informe avoir besoin de volontaires pour la soirée du 20 décembre, Noël des enfants (distribution des sandwichs et tenir le bar).

M. Staub communique que le tableau est arrivé et son emplacement trouvé.

N. Hafner souhaite à cette séance de mi-mandat, communiquer sur quelques points :

Conseil Municipal du lundi 5 décembre 2022

Réflexions urgentes

Je voudrais ici vous transmettre mon point de vue sur certains dossiers en cours qu'il devient urgent de traiter.

Je ne souhaite pas que cette intervention ouvre un débat ce soir dans le cadre du Conseil municipal. Il s'agit de réflexions, de propositions et de pistes de travail que je veux partager avec vous. Nous aurons par contre tout le loisir d'en parler ultérieurement.

En tant qu'élus, nos décisions doivent être réfléchies, impartiales et nos actions au service de la population.

Nous devons rendre agréable la vie des soraliens et encourager le travail des commerçants.

Selon moi, il y a deux façons d'aborder les dossiers :

La première : « ce dossier ne concerne pas directement la commune, elle n'a pas à s'en mêler » et « de toute façon il n'y pas de solution à ce problème ».

La seconde : « la commune a un rôle moral dans ces dossiers, les élus doivent développer une vision à long terme, cohérente, pragmatique et doivent être créatifs pour trouver des solutions, car il y en a toujours ».

La commune doit jouer un rôle de médiateur et s'activer pour trouver des solutions qui profitent à tous.

Parking Batardon :

Ce parking va fermer au 1 janvier 2023. C'est une catastrophe pour la vie communale et les restaurateurs qui annoncent déjà leur intention de **fermer leur restaurant**.

Voici quelques pistes que nous pouvons exploiter et je suis persuadé qu'il y en a d'autres.

- La mise en conformité ou tout au moins un certain aménagement de ce parking.
- La réouverture du dossier parking du projet de l'EMS.
- La création de nouvelles places dans le secteur Rougemont.
- Des discussions avec des propriétaires privés qui pourraient accueillir des véhicules.

La Fermette :

Souvenons-nous que cet été la guinguette a fermé pour des questions de voisinage. Ce projet, même discutable sur certains points, a permis de mettre à disposition des familles, des enfants et des villageois un lieu de rencontre exceptionnel.

Comme certains d'entre vous, j'ai pu échanger avec des membres du comité de la Fermette qui souhaitaient d'ailleurs être reçus par le Conseil municipal aujourd'hui. Cette rencontre n'étant pas inscrite à l'OJ, elle n'a pas été possible.

En résumé, la situation est très simple : sans une forte mobilisation des habitants et sans une aide substantielle de la commune, la Fermette va fermer prochainement. En effet, Le comité et les bénévoles s'épuisent et le chiffre d'affaires est insuffisant.

Il y a donc deux options :

- La commune soutient plus largement ce projet (employés et charges) parce qu'elle considère que c'est un projet valable et qu'elle en a les moyens financiers,
- Ce projet n'a plus de sens, n'est plus viable et la Fermette stoppe son activité.

L'éventuel déménagement dans le local communal à construire se situe à une échéance bien trop lointaine

Je pense qu'il est important, vis-à-vis du comité qui met beaucoup d'énergie dans le fonctionnement de ce projet, que le Conseil municipal et l'exécutif se positionnent sur ce dossier lors du Conseil municipal de la rentrée.

Ensuite, le comité prendra sa décision.

Il y a d'autres dossiers pour lesquels la commune devrait avoir une position beaucoup plus collégiale, claire et ferme. Et quand je dis collégiale, j'intègre la population et les commerçants.

Dossier des TPG :

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2022

Comme vous le savez, de nombreux habitants conservent leur voiture pour aller au travail, en particulier à PLO, à Onex ou en ville. Ceci pour deux raisons principales :

- le manque de liaison avec le tram 14, surtout pour le trajet du retour,
- l'absence de liaison avec PLO.

Un arrêt du bus 63 à Soral ajouterait **24 liaisons journalières** supplémentaires directes avec le tram 14.

J'ai déjà exprimé clairement que cette situation était inacceptable. Le Conseil municipal et surtout l'exécutif doivent imposer avec fermeté ces arrêts à Soral. S'il y a une vraie détermination dans ce sens, des élus et pourquoi pas de la population, l'Etat fera le nécessaire rapidement.

Une attitude ferme et déterminée est souvent payante et nous recevons trop régulièrement des réponses insatisfaisantes de l'Etat que nous devrions légitimement contester.

Le grand sujet actuel étant l'écologie, il est paradoxal que des bus en général vides traversent Soral.

Symboliquement, ce serait une première bataille à gagner. Cette victoire serait encourageante pour les autres combats.

Il en va de même pour la ligne directe pour PLO qui doit être mise en service au plus vite, pour toutes les raisons évoquées déjà en commission.

Je suis persuadé que ces nouvelles opportunités TPG réduiront un peu le nombre de véhicules à Soral.

Problème du trafic :

Concernant le problème du trafic à Soral, je voudrais tout d'abord remercier la commission des routes et de la mobilité pour le travail effectué en collaboration avec le bureau d'ingénieur et l'organisation des deux séances publiques des 22 et 23 novembre dernier.

Là encore, un programme pourra être mis en place uniquement si l'ensemble des élus et la population tombe d'accord sur un projet qui convient à tous.

Ce qui ressort légitimement de ces débats, c'est que, pour une raison externe au village (le trafic des pendulaires qui traversent le village), des solutions envisagées sont majoritairement pénalisantes pour les habitants.

Il faut trouver tous ensemble des solutions pour réduire drastiquement le trafic ou le détourner. Des propositions locales, c'est-à-dire communales, devraient être privilégiées.

Il est important d'avoir là encore une position communale soudée beaucoup plus ferme vis à vis de l'Etat, demander la mise en application du dispositif de la lettre d'intention en exigeant le report des heures d'ouverture de la douane de Viry.

Concernant l'aménagement d'un chemin communal de contournement, un tracé abordable et local, qui, soyons lucides, ne sera jamais parfait, mais qui obtiendrait le soutien des élus et de la population, sera défendu bec et ongles et pourra voir le jour, au moins sous la forme d'un essai.

Si aucune entente n'est possible, qu'aucune mobilisation forte ne voit le jour au sein de la population, cela montre simplement que la situation actuelle est supportable et préférable aux projets proposés.

Je vous remercie de votre attention.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2022

Nicolas Hafner
Président du Conseil municipal

La séance est levée à 20H26.